

**LA MORALE PROFESSIONNELLE
DES INSTITUTEURS**

CODE SOLEIL et FERRÉ

© L'Harmattan, 2007
5-7, rue de l'Ecole polytechnique ; 75005 Paris

<http://www.librairieharmattan.com>
diffusion.harmattan@wanadoo.fr
harmattan1@wanadoo.fr

ISBN : 978-2-296-03514-0
EAN : 9782296035140

André PACHOD

**LA MORALE PROFESSIONNELLE
DES INSTITUTEURS**

CODE SOLEIL et FERRÉ

Préface de
Loïc Chalmel

L'Harmattan

Savoir et Formation

Collection dirigée par Jacky Beillerot (1939-2004)

et Michel Gault, Dominique Fablet

A la croisée de l'économique, du social et du culturel, des acquis du passé et des investissements qui engagent l'avenir, la formation s'impose désormais comme passage obligé, tant pour la survie et le développement des sociétés, que pour l'accomplissement des individus.

La formation articule savoir et savoir-faire, elle conjugue l'appropriation des connaissances et des pratiques à des fins professionnelles, sociales, personnelles et l'exploration des thèses et des valeurs qui les sous-tendent, du sens à leur assigner.

La collection *Savoir et Formation* veut contribuer à l'information et à la réflexion sur ces aspects majeurs.

Dernières parutions

Yves REUTER, *Une école Freinet*, 2007.

Martine FIALIP-BARATTE, *La construction du rapport à l'écrit. L'écriture avant l'écriture*, 2007.

Hervé CELLIER, *Précocité à l'école : le défi de la singularité*, 2007.

Pierre BILLOUET (dir.), *Débattre*, 2007.

André PACHOD, « *Que dois-je faire ?* ». *La morale en 3D de l'enseignant*, 2007.

Bertrand GIMONNET, *Les notes à l'école, ou le rapport à la notation des enseignants de l'école élémentaire*, 2007.

Solveig FERNAGU OUDET, *Organisation du travail et développement des compétences*, 2006

Yves GUERRE, *Jouer le conflit. Pratiques de théâtre-forum*, 2006.

Guy HERVE, *Enfants en souffrance d'apprendre*, 2006.

Viviana MANCOVSKY, *L'évaluation informelle dans l'interaction de la classe*, 2006.

Paul DURNING, *Education familiale*, 2006.

Catherine SELLENET, *Le parrainage de proximité pour enfants*, 2006.

H. DESMET et J.-P. POURTOIS (dir.), *La bientraitance en situation difficile*, 2006.

Christiane MONTANDON, Claudine PEYROTTE, *Des Travaux Personnels Encadrés*, 2006.

Alain JAILLET, *Manuels scolaires et films pédagogiques*, 2006.

Catherine YELNIK, *Face au groupe-classe*, 2006.

À mon arrière grand-père, instituteur de la République,
à Théo, mon instituteur du primaire,
à mes amis instituteurs et professeurs des écoles,
à mes collègues formateurs de l'IUFM,
aux étudiants et stagiaires des cours et des formations,
à mes amis du quotidien français et international,
à tous ceux qui m'ont appris que tout enseignant
est appelé à devenir l'homme de l'horizon,
de l'ouverture et de la concorde,
merci.

PRÉFACE

On ne dira jamais assez le rôle de l'histoire dans la construction identitaire du pédagogue contemporain : paradoxalement, pour anticiper l'avenir de l'éducation, il est sans doute nécessaire d'asseoir son analyse sur celles des figures majeures et des institutions qui firent référence dans le passé. Mais qui, dans nos sociétés modernes, se charge de transmettre cet héritage ? Dans quels lieux ? Et dans quel état cet héritage parvient-il jusqu'à nous ?

Le risque de « perdre la mémoire » devient grand, si ces questions demeurent sans réponse... Celui, en particulier, du passage de l'héritage à la rémanence historique, autrement dit, à ce qui subsiste du passé dans nos pratiques contemporaines, perceptible, insistant, et dont la vraie genèse nous échappe (Bugnard, 2006).

Héritage ou rémanence ? Le pédagogue est un être culturellement enraciné... Le couper de ses racines revient à fragiliser son action, à la rendre routinière, à exclure toute possibilité d'une continuité dans le questionnement dialectique et mutuel des théories par la pratique, qui structure le champ pédagogique. Les héritiers sans testament risquent la dépendance intellectuelle, à l'origine de toutes les formes de manipulations. La connaissance des sources (de l'héritage) ouvre en revanche un espace de liberté (je peux refuser en connaissance de cause tout ou partie d'un héritage) et de création (je construis mon identité de pédagogue, à partir, avec, et parfois contre le legs de ceux qui m'ont précédé).

L'originalité du parcours de recherche d'André Pachod ainsi que l'intérêt historique et la qualité scientifique des résultats qu'il nous donne à lire aujourd'hui participe incontestablement de ce devoir de mémoire : le Code Soleil, sorte de bréviaire de la morale professionnelle, a en effet marqué l'histoire singulière de tous les élèves-maîtres qui franchirent les portes de ces « séminaires laïques » que constituaient les Écoles Normales de filles ou de garçons.

L'auteur interroge la notion de morale professionnelle de l'enseignant du primaire, suivant une triple approche combinée, épistémologique, sociologique et historique. C'est peu de dire que l'entreprise est hardie... mais la qualité de l'analyse systémique est à la hauteur de l'enjeu. En questionnant une posture professionnelle labellisée « Soleil », André Pachod se questionne et au-delà nous questionne... Fiat lux ?

Dans une certaine mesure l'approche est de type chirurgical : le Code Soleil se voit ainsi placé sur la table de dissection, pour inventaire. L'affaire devient alors mathématique : l'opérateur trie, classe, série, range... Le triptyque s'impose comme une figure dominante, tant pour le positionnement éthique (morale en trois dimensions), qu'idéologique (les trois paradigmes du « prophète missionnaire ») ou praxéologique (les trois caractéristiques de l'éducateur laïque). Cette construction référentielle triangulaire dessine au final les contours d'une anthropologie et de principes méthodologiques propres à ébranler les certitudes du petit monde de l'éducation, à l'aube de ce nouveau millénaire, monde formé à l'aune des didactiques, du management et de la pensée en réseau : pour former des hommes, il faut s'appliquer soi-même à « être un homme » ; l'amour demeure le support privilégié à partir duquel se construit toute éducation de l'autre, semblable différent (aimer l'enfant, aimer et faire aimer l'école).

Pestalozzi (1746-1827) déjà, souhaitait « donner des yeux à l'amour », par l'éducation, posant clairement la question des positionnements relatifs du maître et de l'élève dans la rencontre éducative : certes tout enseignement vise à donner à voir, tout dépend du centre à partir duquel on apprend à l'élève à voir. Solidarités, ruptures....

André Pachod, pugnace, interroge ses sources pour « s'y retrouver » et par-là même nous guider. Quelle école ? Pour y apprendre quels savoirs ? Comment ? Quels élèves aimer et connaître ? Quels maîtres ? Ce questionnement systématique, quasi litannique, le conduit paradoxalement à se démarquer de positions déterministes, au profit de déterminations multiples, abandonnant l'idée de causalité linéaire qui sous-entend que derrière une complexité apparente se dissimulerait une logique régulatrice des phénomènes humains.

« S'y retrouver », nécessite l'utilisation de cartes et de boussoles, propres à baliser un itinéraire incertain. Ricoeur propose à cet effet, une « double herméneutique », conçu comme un processus d'alternance entre traduction et interprétation. Une telle méthodologie nous semble active et féconde dans l'approche d'un André Pachod herméneute. Elle le situe au cœur d'un débat dialectique et mutuel entre deux pôles : l'explicatif et le compréhensif (mise en relation des résultats de l'analyse en vue de construire un réseau de signification cohérent). Cette tension permanente entre explication et compréhension, la nécessité d'un va-et-vient continu, permet de nourrir la recherche du potentiel propre à ces deux pôles. La visée explicative induit une attitude critique, distante. Le mouvement de compréhension implique l'immersion, l'appartenance, l'ouverture à de nouveaux possibles.

« Nous nous interrogeons : l'instituteur serait-il devenu pédagogue dans cette œuvre d'éducateur ? Serait-il rattrapé par cette identité que le Code Soleil tente de minimiser en la remisant au second plan ? La réponse est positive.... »

Comment un code, étymologiquement outil de prescription, de normativité et de régulation, peut-il ouvrir sur l'espace de liberté et de création professionnelles, que symbolise la pédagogie ? C'est au cœur de ce paradoxe que nous entraîne l'analyse d'André Pachod. Car même lorsqu'elle n'est pas explicite, la question du « potentiel pédagogique » du Code Soleil constitue à nos yeux le véritable fil rouge de l'étude. Adopter une « posture pédagogique » présuppose une éthique de conviction, ainsi qu'un ensemble de règles de conduite. Les problèmes rencontrés sur le terrain confrontent

l'instituteur à l'indispensable prise en compte de contraintes relationnelles et didactiques. Le Code Soleil se présente à cet égard comme la carte et la boussole lui permettant de s'orienter dans la complexité relationnelle, qui constitue le lieu privilégié de la confrontation dialectique et mutuelle entre les expériences réciproques, qu'elles soient de l'ordre du vécu ou du ressenti, les modèles, les représentations individuelles, collectives et subjectives, les désirs.

A cet égard, André Pachod montre clairement comment le Code interroge l'identité professionnelle des enseignants du primaire, dans un équilibre précaire entre les rôles d'enseignant et d'éducateur, la combinaison des deux pouvant conduire à l'hypothétique avènement du pédagogue. De ce questionnement découle une ultime trilogie éthique : entre jugement prudentiel, impossible consenti et différence souhaitée.

Finalement, c'est le projet laïc de l'école et sa « radicalisation » qui s'affirment aux travers des nombreuses rééditions du Code Soleil. Cette affirmation d'un projet laïc global s'accompagne, pour l'auteur, d'un glissement éthique, de la praxéologique vers la déontique. Il apporte ainsi sa pierre au conflit des interprétations théorisé par Ricœur, comme une porte ouverte sur une construction plurielle, mouvante et dynamique des savoirs, une conception en tension de la vérité.

Après avoir jeté des ponts par-dessus le fleuve du temps, l'auteur, par la publication du présent ouvrage, se tourne vers ses contemporains pour échanges. Gageons que la qualité des résultats présentés contribuera puissamment à l'émergence d'un espace de travail collaboratif, lieu de questions et de doutes, sur cette question somme toute très actuelle de l'éthique professionnelle, et qui ne concerne peut-être pas seulement les enseignants du primaire...

Loïc Chalmel
Professeur des Universités
Laboratoire CIVIIC Rouen

INTRODUCTION

« *Que dois-je faire ?* » Telle est la question à partir de laquelle, selon Kant, il devient nécessaire de parler de morale. Cette question est de toujours et de partout, banale parce que quotidienne, vitale parce que décisive. Tout homme responsable se la pose régulièrement dans sa vie personnelle, relationnelle, professionnelle.

Le temps des questions

« *Que dois-je faire pour (bien) exercer mon métier ?* » Telle est la question à partir de laquelle il devient nécessaire de parler de morale professionnelle. À l'instar d'autres professions et dans le processus même de l'évolution de sa professionnalité, l'enseignant d'aujourd'hui se pose des questions qui touchent à son identité et à ses missions : « *Que dois-je faire ? Que me demande-t-on de faire ? Qu'est-ce que je peux faire ?* » L'école serait-elle touchée - enfin pour certains, à son tour pour d'autres - par la vague actuelle de recherche de repères éthiques au point de parler d'école éthique, de l'éthique à l'école, de l'éthique du métier de l'enseignant ?

Ces questions sont assurément d'actualité et s'adressent à un homme de la crise et dans la crise. Dans un contexte d'inflation et de fluctuation de valeurs, de recherche de repères dans un monde sans repères, l'éducation et l'école ne peuvent échapper à l'énonciation explicite et publique de leurs finalités, de leurs

missions, de leurs pratiques, de leurs résultats. « *Quelle école voulons-nous ?* » : cette question est d'abord posée par les acteurs quotidiens de sa mise en œuvre, les enseignants eux-mêmes qui cherchent des points cardinaux pour orienter leur boussole professionnelle. La perspective d'un renouvellement prochain et continu de plus d'un quart d'enseignant dans les dix prochaines années oblige l'institution à réussir le recrutement de ses futurs enseignants. « *Quel enseignant voulons-nous ?* » Enfin, l'ouverture européenne aux diverses réalités éducatives et scolaires questionne inéluctablement toute définition nationale de l'enseignant. « *L'école à la française* » disparaîtra-t-elle dans le paysage scolaire et éducatif européen ou bien s'enrichira-t-elle des spécificités des autres écoles d'Europe, elles-mêmes intéressées par les nôtres ?

Le risque des réponses

Si la morale commence par une question initiale, elle se décline ensuite en réponses aux contenus plus ou moins élaborés, injonctifs, évolutifs. Elle définit aussi l'agent dans sa marge d'initiative, de prise de risque, de signature personnelle de son activité professionnelle.

Des demandes et des propositions d'élaboration de code de déontologie pour l'enseignement ou pour l'enseignant sont aujourd'hui pressantes. Le *Rapport Thelot* signifiait la nécessité explicite d'une définition de l'éthique professionnelle en termes d'exemplarité de comportement de l'enseignant, éducateur fonctionnaire, de règles de comportement au sein des établissements scolaires. Le *Guide pratique de législation et de réglementation scolaires* invite l'enseignant, les parents et les responsables locaux de l'école primaire à s'y référer pour connaître les droits et les devoirs de l'enseignant, des élèves, des parents, des intervenants extérieurs. Tout récemment, Prairat publiait *De la déontologie enseignante* et proposait d'établir une charte de déontologie pour redonner des repères, préciser l'emploi spécifique d'enseignant et définir les bonnes et les mauvaises pratiques professionnelles sur la base d'une autorégulation.

En fait, ces réponses s'inscrivent dans une histoire de la morale professionnelle de l'enseignant français, sujet de notre thèse.

Inscrire la morale professionnelle de l'enseignant du primaire sur la période des cinquante dernières années, c'est faire œuvre d'historien - archéologue en cherchant les traces écrites de ce qui a existé jadis ou naguère. En effet, au programme des années de formation en École normale jusque vers la fin des années 1980 figuraient des cours de morale professionnelle que se réservait son directeur. Parmi les ouvrages de référence, deux y étaient unanimement et systématiquement lus, commentés, répétés : le *Code Soleil* et *Morale professionnelle de l'instituteur* de Ferré.

Des générations entières d'instituteurs ont été ainsi formées par le *Code Soleil*, nommé aussi *Le livre des Instituteurs*. Édité de 1923 à 1979, la *Première partie* sur les dix habituelles s'intitule *Morale professionnelle* a « pour objet d'exposer, sous une forme méthodique et pratique, tout ce qu'un maître a besoin de savoir sur sa fonction, non seulement ses devoirs d'éducateur, mais encore l'ensemble de la législation et de la jurisprudence de l'Enseignement. » Ce code professionnel est complété par un ouvrage d'André Ferré, professeur d'École normale, tenu pour « un manuel pratique et proche de la vie, un guide de la bonne conscience et de la bonne conduite des jeunes maîtres de nos écoles. »

Dans cet ouvrage, nous ne ferons pas œuvre de mémoire en écoutant les souvenirs des anciens des Écoles normales sur ces ouvrages, sur les cours s'y référant, ni même en analysant les passages soulignés dans les deux ouvrages de référence et les commentaires en marge du texte. Nous construirons un objet scientifique en historisant ces deux ouvrages par une analyse de contenu. La question posée par l'enseignant « *Que dois-je faire ?* » sera renseignée ici en contenus explicites, consignés par écrit dans des documents de formation initiale et continue d'enseignants du primaire. Cette recherche ne concerne donc que les instituteurs français de l'école publique, de 1923, date de la première édition du *Code Soleil*, à 1979, date de la dernière édition du premier chapitre du *Code Soleil* intitulé *Morale professionnelle*. L'ouvrage de Ferré, publié en 1949, s'inscrit dans cette période.

Afin de rendre compte avec fidélité et pertinence des informations des deux ouvrages sur la morale professionnelle de l'instituteur, nous proposons de poser quelques *jalons* en première partie. Le jalon initial propose de se repérer au pays de la morale en tentant d'apprivoiser l'épistémologie de trois termes que l'usage habituel confond, modifie, interchange au gré des modes et des auteurs : la morale, l'éthique, la déontologie. Le deuxième s'intéresse à l'édition unique de l'ouvrage de Ferré, aux éditions annuelles du *Code Soleil* qui bénéficient selon les auteurs d'une remise à jour des données. À la présentation des deux ouvrages de référence succédera l'ossature de notre recherche autour de cinq paradigmes questionneurs : « Quel enseignant, dans quelle école, transmet quels savoirs et comment, à quels élèves, en relation avec qui ? » Enfin, le dernier chapitre inscrira ces deux ouvrages dans une déontologie faite d'obligations fondées sur des principes.

La deuxième partie, intitulée *portrait*, dresse l'identité et les missions de l'instituteur. Cinq propositions, présentes dans le texte original sous forme de verbes à l'impératif ou à l'infinitif, nous paraissent suffisamment explicites et organisatrices de sens pour les reconnaître comme principes actionnels de l'instituteur du *Code Soleil* et de Ferré : former des hommes, être des hommes, aimer et faire aimer l'école, aimer les enfants et savoir s'en faire aimer, coopérer.

La rhétorique de ces ouvrages est apologétique ; elle loue et promeut une identité professionnelle éprouvée et approuvée : l'instituteur est un éducateur envoyé dans un coin de France pour élever la jeunesse et former des citoyens. Prophète missionnaire de l'école et de la morale laïques, l'instituteur reste le guide intellectuel, social et moral, dans et hors des murs de l'école, pour opérer le passage de l'instruction publique à l'éducation nationale et populaire. Ces perspectives, objet de la troisième et dernière partie, construisent un projet définitif, qui, protégé du choc des opinions et des cultures, devient anachronique avant de disparaître.

PREMIÈRE PARTIE

JALONS

CHAPITRE 1

QUESTIONS DE MORALE

Parmi les nombreuses définitions et approches possibles de la morale, nous retenons celle qui, dans la ligne de Kant, la présente comme la réponse à la question première : « *Que dois-je faire ?* » Ce devoir faire exprime trois nuances que l'usage habituel confond, modifie, interchange au gré des modes et des auteurs. Nous tenterons en première partie d'apprivoiser l'épistémologie de la morale, de l'éthique, de la déontologie.

Inscrire la morale professionnelle de l'instituteur, c'est faire œuvre d'historien - archéologue, à la recherche des traces écrites de ce qui a existé jadis ou naguère. Parmi les divers manuels de morale professionnelle disponibles sur les cinquante dernières années, nous en retiendrons deux, unanimement reconnus et utilisés en formation d'instituteurs en Écoles normales : le *Code Soleil et Morale professionnelle* de Ferré.

Analyser le contenu de ces documents, c'est rechercher dans un contenu manifeste et seul toléré les informations qui s'y trouvent afin de nommer et de classer leurs contenus. Afin de rendre compte avec fidélité et pertinence des données, nous compléterons la catégorisation proposée par les deux ouvrages par divers paradigmes de recherche, présentés en troisième partie de ce chapitre.

LA MORALE EN TROIS DIMENSIONS

« *Que dois-je faire ?* » : telle est la question à partir de laquelle, selon Kant, il devient nécessaire de parler de morale. Cette question est de toujours et de partout, banale parce que quotidienne, vitale parce que décisive ; tout homme responsable se la pose régulièrement dans sa vie personnelle, relationnelle, professionnelle.

Trois dimensions

La pertinence de cette question tient non du verbe *faire* - la morale ne vise pas seulement l'action dans son accomplissement - mais de son auxiliaire de mode *devoir*, marquant ainsi l'intentionnalité et l'obligation. Le « *devoir faire* » s'exprime en trois termes que l'usage habituel confond, modifie, interchange au gré des modes et des auteurs : la morale, l'éthique, la déontologie. Ces trois termes ne sont pas, à notre avis, interchangeables, chacun énonçant des contenus différents qui, loin de s'opposer, se complètent et construisent une morale en trois dimensions.

➤ La morale

La morale professionnelle énonce un ensemble d'obligations, d'impératifs, de principes à observer et à appliquer dans l'exercice d'une profession. Certaines prescriptions contextualisent dans l'exercice singulier de la profession celles déjà énoncées dans la morale universelle. D'autres sont spécifiques à la profession et précisent les obligations universelles. Toutes sont impératives : elles ont un pouvoir de prescription absolue, on ne peut ni les éluder, ni les négliger, ni les mitiger dans l'application. Elles s'organisent autour de trois concepts normatifs étudiés dans la logique déontique : l'obligation, la permission, l'interdiction.

Cet axe s'organise autour d'un premier concept central : la norme, définie comme la règle objective à laquelle l'activité se conforme et qui a valeur d'obligation. Ce concept de norme, précisé en *norme-précepte*, *norme-commandement*, *norme-obligation*, réunit l'idée d'objectivité, d'extériorité et d'universalité ; il rassemble trois notions : l'interdit, l'impératif, la loi. L'interdit, sous la forme

négative ou d'intimation, commande ou prescrit une conduite, défend et autorise, trace des barrières et ouvre des espaces. L'impératif, concept ou mode verbal, se dit à la deuxième personne pour interioriser l'extériorité et l'absoluité, la volonté raisonnable commandant à la volonté arbitraire. Enfin, la loi donne à la démarche et à la conduite sa dimension d'universalité, elle appelle tout au moins à la faire.

➤ L'éthique

Si la morale définit les impératifs et les irréfutables, cadrant par exemple toute action éducative en situant l'enseignant dans une dimension d'obligations à connaître et à respecter, l'éthique se contente de prescrire la liberté. Elle ne tranche pas, elle n'ordonne pas, elle questionne pour chercher la meilleure solution au service, selon Ricoeur, d'une visée de la vie bonne, avec et pour les autres, dans des institutions justes. La question morale initiale « *Que dois-je faire ?* » se complète en questions éthiques : « *Comment vivre, comment faire pour bien faire ? Qu'est ce qui est souhaitable, qu'est-ce qui est intolérable ?* » À la conquête du mieux, elle invite au choix, à la critique, à la réflexion sur les valeurs, en situation d'exercice professionnel notamment. Elle situe le sujet en action dans une dimension de responsabilité, d'autonomie, de dialogue. Avec l'éthique, on réfléchit, on raisonne, on dialogue.

➤ La déontologie

La déontologie énonce des règles professionnelles, codifie des obligations pratiques émises par un groupe professionnel pour les pairs afin de structurer la profession, d'assurer un contrôle des praticiens pour garantir un niveau élevé et identique d'une même prestation en des temps et lieux divers, de convaincre dans et hors de la profession. Nourrie d'études de cas pratiques et mobilisée par la recherche de la prestation de qualité, voire d'excellence, elle cible la pratique de l'agent en lui précisant les règles et les attitudes éprouvées et approuvées pour y parvenir de façon efficace, précise et professionnelle. Cet agent doit donc identifier ces normes et ces devoirs collectifs, les interioriser, se les approprier continuellement pour rester membre du groupe et être reconnu comme tel. Son devoir d'excellence s'accompagne d'une obligation de résultats et

d'efficacité. Avec la déontologie, qui répond à la question « *Que faire pratiquement, comment bien faire pour réussir ?* », on réfléchit éventuellement, on applique résolument.

Les trois axes

Les trois dimensions de la morale - constituées par la morale, l'éthique, la déontologie - ne se confondent pas, ni ne s'excluent, mais entrent dans une logique additionnelle. Elles se précisent en trois dimensions de l'action que l'agent met en œuvre :

- l'action dans son obligation ou la morale énonce ce qu'il *faut faire* ou ne pas oublier de faire. La morale exprime l'obligation impérative, le normatif universel non lié à un lieu ni à un espace, le normatif singulier lié aux prescriptions fondatrices et fondamentales d'une profession en exercice.
C'est l'action dans ses normes.
- L'action dans ses intentions, ses choix et ses hésitations ou l'éthique invite à se demander ce qu'il est *possible et souhaitable de faire*. L'éthique active une recherche individuelle, collégiale, discursive sur la réponse à proposer pour une *visée de la vie bonne, avec et pour les autres dans des institutions justes*.
C'est l'action dans ses choix.
- L'action dans son exécution pratique, ses habitudes, ses convenances et ses protocoles ou la déontologie précise ce qu'il est *convenu et recommandé de faire*. La déontologie s'énonce dans un code de bonnes conduites et de bonnes pratiques éprouvées et approuvées par des professionnels pour des professionnels afin d'être et rester professionnel.
C'est l'action dans sa (re) production.

Pour préciser ces trois dimensions de la morale et désengluier leurs notions de connotations trop fréquentes et sommaires, nous décidons d'employer une terminologie empruntée à une sémantique grecque.

➤ La déontique

Le terme « déontique » vient du grec *deon* (ce qu'il faut), *deontos* (comme il se doit), *deonai* (avoir besoin de, devoir). Par le terme de déontique, utilisé comme substantif féminin ou adjectif, nous désignons donc ce qui est obligation, exigence universelle, principe général et universel, autrement dit, le normatif universel, non lié à un espace ni à une période, mais généralisable et valable pour tout homme et pour tous les hommes. Ainsi, la déontique universelle précise les impératifs catégoriques, premiers et incontestables de toute action, *hic et nunc et semper*.

Cette déontique universelle s'incarne nécessairement dans des actions individuelles, mais aussi dans des actions structurées et régies dans une profession. Ainsi, la déontique exercée dans un métier et/ou une profession constitue un normatif singulier que nous nommons *déontique singulière*. Celle-ci complète les prescriptions de la déontique universelle par des prescriptions fondatrices et fondamentales de la profession, généralisables à tous ses membres en tout lieu et en tout temps, dans et pour des activités ciblées.

Universelle ou singulière, cette déontique est généralement formulée dans un style prescriptif et/ou législatif, dans des chartes, des codes, des déclarations de principes, des constitutions, des lois. Elle ne recouvre pas le déontologique, qui est discours (*logos*) sur les obligations, théorie des devoirs et des droits dans l'exercice d'une profession. La déontique présente sept caractéristiques que nous regroupons sous l'appellation D.E.O.N.T.I.C., qui constitue une première grille d'analyse de documents.

La grille **D.E.O.N.T.I.C.**

- **Direct** : la formulation est concise, sommaire, sous forme d'énoncé(s) simple(s), de devise(s), de proverbe(s), de slogan(s). L'obligation tient en quelques mots, en quelques phrases courtes et sentencieuses.
- **Évident** : assuré, certain, incontestable, indiscutable, indubitable, sûr, irréfutable. L'obligation est d'une certitude facile à saisir et qui ne laisse aucun doute à l'esprit.

- **Ouvert** : universel, valable en tout espace et dans toutes conditions, qui s'étend à tout et à tous, de portée générale. L'obligation peut ouvrir des espaces de créativité dans un premier espace circonscrit ; elle ne se situe pas dans la reproduction. L'espace de la loi est créatif.
- **Normatif** : obligatoire, impératif, qui a la valeur, la force et l'autorité de la loi. L'obligation ne peut être sujet à des variations de définitions ni d'applications. « Il faut, tu dois ! » ou encore « Plus jamais ça ! »
- **Toujours** : sans limite de temps, immuable, en toute occasion, en toute circonstance, sans exception. Dans l'obligation, le présent de la formulation est intemporel, c'est un présent duratif.
- **Invariable** : constant, fixe, immuable, régulier, qui ne peut pas changer. L'obligation n'est pas sujette au changement.
- **Condamnable** : sanctionnable, fautive (professionnelle) pouvant amener à un jugement, à une condamnation. L'obligation autorise la sanction.

➤ L'axiologique

Le deuxième axe de la morale que l'éthique énonce et réalise est axiologique. Composée à partir d'*axios*, adjectif grec signifiant de grande valeur, digne d'estime, ce qui vaut, l'axiologie est synonyme de philosophie de valeurs, philosophie qui précise que le devoir-être l'emporte sur l'être, la valeur sur la réalité. L'axiologie traite également de l'origine et du statut métaphysique des valeurs, de leur diversité ou de leur unité.

L'axiologique précise ce qu'Aristote nomme *bouleusis*, c'est-à-dire la délibération qui précède toute action. En valorisant la question et la recherche, l'éthique suppose un homme, animal raisonnable, capable d'un choix volontaire et délibéré, d'un choix préférentiel à l'origine de l'action humaine. Cette capacité au choix réfléchi caractérise l'homme sage, le *phronimos* qui, grâce à sa faculté de discernement, choisit la solution la plus juste, la plus appropriée à la situation présente. Cette démarche délibérative est conclue par la décision, qui s'entend comme un arrêt qui tranche dans le vif, en conformité avec l'étymologie latine de « *decidere* » signifiant détacher en coupant, retrancher, trancher. La démarche éthique se conjugue résolument à la première personne du singulier dans le

risque lucide de la décision ; elle appelle aussi une deuxième personne du singulier ou du pluriel pour entrer dans le débat.

Cette dimension axiologique présente sept caractéristiques que nous regroupons sous l'appellation V.A.L.O.R.I.C., qui constitue une deuxième grille d'analyse de documents.

La grille V.A.L.O.R.I.C.

- **Valeurs** : les nommer, les repérer, les expliciter. Lesquelles privilégier, s'approprier ? Selon quel ordre et quelles visées ? Des valeurs nouvelles, anciennes, républicaines ?
- **Actions** : quelle action est visée, privilégiée, retenue, en réponse ou non à une conformité aux finalités énoncées ?
- **Liberté** : entre de multiples possibilités, quel(s) choix retenir, en réponse à quel(s) projet(s), en articulation avec quelles finalités ?
- **Objectifs** : quelles visées, quelles finalités, quelles attentes inscrites dans un projet ?
- **Responsabilité** : capacité à rendre compte d'un choix, à engager le futur, à éduquer à l'autonomie.
- **Initiative** : capacité à l'ouverture, au changement, au risque, au projet, à la créativité, à l'adaptabilité.
- **Communication** : dialogue, débat, discernement, relation à l'autre, éthique de l'identité et de l'altérité.

Cette dimension axiologique est éminemment éducative et pédagogique. Le pédagogue grec en effet accompagnait l'enfant à l'école. En décidant du choix des disciplines enseignées à l'école, il invitait à continuer à s'interroger sur les finalités de l'action et à répondre à une triple question : « *Quel enfant former pour habiter quel monde et lui révéler quelles valeurs ?* »

➤ La praxéologique

Ce troisième axe de la morale professionnelle prend en considération l'action dans son exécution et se rapporte donc plutôt à la déontologie et à la praxéologie présentée comme la science générale de l'action efficace. Elle vise une systématisation des règles d'action et des conditions de leur optimisation ; elle cherche à déterminer des principes généraux valables pour toutes les situations, pour tous les types d'action et des principes particuliers